



ARRETE DU MAIRE
N°132-2022

Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement
Requalification des espaces publics du centre-bourg
Place du 11 novembre, Montée des Terreaux, Rue du Clocher en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 04 novembre 2022 de Monsieur Quentin ARGAUD, représentant l'entreprise MGB Travaux Publics domiciliée 140 Rue Frédéric MONIN à MORNANT, au nom des entreprises **MGB, Greenstyle, Innovsol Fast Paving et l'Art du PAvage**, pour des travaux dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre-bourg,

Vu l'état des lieux,

Vu l'avis du service voirie sud du Département du Rhône en date du 09/09/2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Place du 11 novembre, la Montée des Terreaux et la Rue du Clocher seront fermées à la circulation et au stationnement.

ARTICLE 2 : Les travaux débuteront le 04 novembre 2022 pour une durée de 45 jours calendaires.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise MGB Travaux Publics est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur Quentin ARGAUD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service voirie sud du département du Rhône
- à Monsieur Quentin ARGAUD

Fait à Soucieu en Jarrest, le

04 NOV. 2022

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le :

